

SLX – Performance

Euro Stoxx 50 - 26

**CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE
À UN PLACEMENT DYNAMIQUE DE
TYPE ACTIONS.**

**COMMUNICATION À CARACTÈRE
PROMOTIONNEL.**

**Placement financier destiné à des
contreparties éligibles, clients
professionnels et clients de détails.**

**VOUS ÊTES SUR LE POINT
D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST
PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE
DIFFICILE À COMPRENDRE. LES
RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT
SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE
BROCHURE.**

**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de
perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection¹
du capital à la Date d'Échéance.**

Période de commercialisation : du 29/07/2026 au 09/11/2026.
L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de
commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin
de la période de commercialisation.

Code ISIN : FR6CIBFS1445

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement
anticipé au gré de l'Émetteur). L'investisseur prend un risque de perte en
capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.

Éligibilité : Contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de
capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités
de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé
que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre
part, sont des entités juridiques distinctes.

Émetteur et Garant de la formule : Le titre de créance émis par Crédit
Agriculture CIB Financial Solutions, véhicule d'émission de droit français,
offrant une garantie de la formule donnée par Crédit Agricole CIB².
**L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur
et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de
la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole
Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule,
sans le consentement des investisseurs.**

**Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par
l'assureur.**


S I L E X

1. Le remboursement à la Date d'Échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

2. Notations de crédit au 27/07/2026 : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

. Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (Code ISIN : EU0009658145), ci-après « l'Indice ». Le remboursement du produit « SLX – Performance Euro Stoxx 50 - 6 » est conditionné à l'évolution de l'Indice, dividendes non réinvestis.

Le produit « SLX – Performance Euro Stoxx 50 - 26 » présente les caractéristiques suivantes :

- Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des trimestres 4 à 39¹, après une période de notification de 5 jours ouvrés minimum, offrant un remboursement du capital.
- Un gain² de 1,75% multiplié par le nombre de trimestres écoulés (depuis le 09/11/2026) uniquement en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
- Une possibilité de recevoir à la Date d'Échéance¹ 1,75 fois la performance positive de l'Indice.
- Un remboursement du capital² à la Date d'Échéance¹ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

Accéder au Document d'Information Clé (DIC)

- Pour disposer d'informations réglementaires, veuillez consulter le Document d'Information Clé : <https://www.documentation.ca-cib.com/Document/Search>

Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement à 1 000 euros le 09/11/2026 et une détention jusqu'à la Date d'Échéance ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les Taux de Rendement Annuels peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure.

De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « SLX – Performance Euro Stoxx 50 - 26 », soit 1 000 euros. Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

2. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite PERin, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

. Avantages Inconvénients

Avantages_

- Un gain¹ de 1,75% multiplié par le nombre de trimestres écoulés (depuis le 09/11/2026) uniquement en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue des trimestres 4 à 39 après une période de notification de 5 jours ouvrés minimum.
- Une possibilité de percevoir à la Date d'Échéance² 1,75 fois la performance positive de l'Indice.
- Un remboursement du capital¹ à la Date d'Échéance ou en cas de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur, quelle que soit la valeur de l'Indice.

Inconvénients_

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- **L'Émetteur peut rappeler le produit par anticipation à l'issue des trimestres 4 à 39. Par conséquent, le produit comporte un risque de réinvestissement.** En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'indice Euro Stoxx 50[®] est calculé dividendes non réinvestis. La performance d'un Indice dividendes non réinvestis est inférieure à la performance d'un indice dividendes réinvestis.
- Mécanisme de plafonnement des gains en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (Taux de Rendement Annuel Brut¹ maximum de 6,73% correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net³ maximum de 5,67%).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 4 trimestres à 40 trimestres.
- Si l'Émetteur ne rappelle pas le produit par anticipation à l'issue des trimestres 4 à 39 et que la performance de l'Indice est négative à la Date de Constatation Finale², l'investisseur ne reçoit aucun gain.

1. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite PERin, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

3. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

. Facteurs de risques

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié notamment aux risques suivants.

- **Risque de perte en capital en cours de vie** : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant la Date d'Échéance ou de la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- **Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule** : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.
- **Risque de marché** : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction de la valeur de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que l'échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations.
- **Risque sur le gain ou l'intérêt** : Les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risque lié à l'inflation** : Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.
- **Risque de réinvestissement** : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

. Détail du mécanisme de remboursement

Mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur

- À l'issue des trimestres 4 à 39, l'Émetteur peut décider de rappeler le produit par anticipation. L'investisseur sera notifié au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé¹ correspondante. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit² à la Date de Remboursement Anticipé¹:

Le capital initial
+
Un gain² de 1,75% multiplié par le nombre de trimestres écoulés (depuis le 09/11/2026)

*Taux de Rendement Annuel Brut² maximum de 6,73%,
correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net³ maximum de 5,67%*

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable.

- Sinon le produit continue.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

2. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite PERin, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

3. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.



. Détail du mécanisme de remboursement

Mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance

- À la Date de Constatation Finale¹, si l'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le produit, on observe la performance de l'Indice depuis le 08/07/2026.

Cas défavorable : Si la performance de l'Indice est négative, l'investisseur reçoit² le 24/11/2036 :

Le capital initial

*Taux de Rendement Annuel Brut² de 0,00% , correspondant à un
Taux de Rendement Annuel Net³ de -1,00%*

Cas favorable : Sinon, si la performance de l'Indice est positive ou nulle, l'investisseur reçoit² le 24/11/2036 :

Le capital initial

+

1,75 x la performance positive de l'Indice

*Taux de Rendement Annuel Brut² supérieur ou égal à 0,00% , correspondant à un
Taux de Rendement Annuel Net³ supérieur ou égal à -1,00%*

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

2. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite PERin, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

3. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

. Illustrations

Scénario défavorable : l'Émetteur ne rembourse pas par anticipation le produit, marché baissier à long terme

Trimestre	1	2	3	4	5	6	...	39	40
Performance de l'Indice à la Date de Constatation Finale									-28,00%
Le produit est-il rappelé au gré de l'Émetteur ?				Non	Non	Non	Non	Non	
Montant du remboursement				-	-	-	-	-	100%

Scénario médian : l'Émetteur ne rembourse pas par anticipation le produit, marché haussier à long terme

Trimestre	1	2	3	4	5	6	...	39	40
Performance de l'Indice à la Date de Constatation Finale									+9,00%
Le produit est-il rappelé au gré de l'Émetteur ?				Non	Non	Non	Non	Non	
Montant du remboursement				-	-	-	-	-	115,75%

Scénario favorable : l'Émetteur rembourse par anticipation le produit à l'issue du trimestre 4

Trimestre	1	2	3	4	5	6	...	39	40
Performance de l'Indice à la Date de Constatation Finale									
Le produit est-il rappelé au gré de l'Émetteur ?				Oui					
Montant du remboursement				107,00%					

Non applicable.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

. Illustrations

Scénario défavorable : l'Émetteur ne rembourse pas par anticipation le produit, marché baissier à long terme

- À l'issue des trimestres 4 à 39¹, l'Émetteur ne rembourse pas le produit par anticipation. Le produit dure jusqu'à la Date d'Échéance¹.
- À la Date de Constatation Finale¹, la performance de l'Indice est de -28,00%.
- L'investisseur reçoit¹ à la Date d'Échéance le capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut² est de 0,00%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net³ de -1,00%.

Scénario médian : l'Émetteur ne rembourse pas par anticipation le produit, marché haussier à long terme

- À l'issue des trimestres 4 à 39¹, l'Émetteur ne rembourse pas le produit par anticipation. Le produit dure jusqu'à la Date d'Échéance¹.
- À la Date de Constatation Finale¹, la performance de l'Indice est de +9,00%.
- L'investisseur reçoit² à la Date d'Échéance le capital initial + 1,75 fois la performance de l'Indice (soit $1,75 \times 9,00\% = 15,75\%$), soit 115,75% . Le Taux de Rendement Annuel Brut² est de 1,47%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 0,45%.

Scénario favorable : l'Émetteur rembourse par anticipation le produit à l'issue du trimestre 4

- À l'issue du trimestre 4¹, l'Émetteur rembourse le produit par anticipation et le produit prend fin.
- L'investisseur reçoit² à l'issue du quatrième trimestre 107,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut² est de 6,73%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 5,67%.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

2. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite PERin, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

3. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

. Présentation du sous-jacent

Description

- L'indice Euro Stoxx 50®, **dividendes non réinvestis**, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.
- Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens. Les dividendes éventuels ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.
- Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site <https://stoxx.com/index/sx5e/> ou alternativement des médias externes tels que <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/>.

Évolution et performance historiques de l'Indice (dividendes non réinvestis)

LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉ SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Performances cumulées	Indice Euro Stoxx 50®
1 an	17,02%
5 ans	54,46%
10 ans	111,77%

. Principales caractéristiques financières

TYPE	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à la Date d'Échéance (le remboursement à la Date d'Échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement)
ÉLIGIBILITÉ	Contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de capitalisation
ÉMETTEUR ET GARANT DE LA FORMULE	Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français Garant de la formule : Crédit Agricole CIB : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Notations en vigueur le 27/07/2026, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
CODE ISIN	FR6CIBFS1445
DEVISE	EUR
PRIX D'ÉMISSION	100%
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MINIMUM D'INVESTISSEMENT	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
HORIZON DE PLACEMENT	10 ans (en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur)
SOUS-JACENT	Indice Euro Stoxx 50® (Code Bloomberg : SX5E Index) dividendes non réinvestis
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 29/07/2026 au 09/11/2026. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation
DATE D'ÉMISSION	09/11/2026
DATE DE CONSTATATION INITIALE	08/07/2026
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR	23/11/2027 ; 23/02/2028 ; 23/05/2028 ; 23/08/2028 ; 23/11/2028 ; 23/02/2029 ; 23/05/2029 ; 23/08/2029 ; 23/11/2029 ; 25/02/2030 ; 23/05/2030 ; 23/08/2030 ; 25/11/2030 ; 24/02/2031 ; 23/05/2031 ; 25/08/2031 ; 24/11/2031 ; 23/02/2032 ; 24/05/2032 ; 23/08/2032 ; 23/11/2032 ; 23/02/2033 ; 23/05/2033 ; 23/08/2033 ; 23/11/2033 ; 23/02/2034 ; 23/05/2034 ; 23/08/2034 ; 23/11/2034 ; 23/02/2035 ; 23/05/2035 ; 23/08/2035 ; 23/11/2035 ; 25/02/2036 ; 23/05/2036 ; 25/08/2036, l'investisseur sera notifié au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé
DATE DE CONSTATATION FINALE	10/11/2036
DATE D'ÉCHEANCE	24/11/2036
PLACE DE COTATION	Bourse d'Euronext Paris
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%
DOUBLE VALORISATION	Tous les quinze jours par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du Groupe Crédit Agricole)
COMMISSIONS DE DISTRIBUTION	Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération d'avance allant jusqu'à 8,00% (équivalent à 0,80% par an) du montant nominal des titres effectivement distribués (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé) ainsi qu'une rémunération de placement allant jusqu'à 0,20% par an du montant nominal des titres effectivement distribués (en supposant que les titres restent en circulation jusqu'à la Date d'Échéance prévue) payée chaque trimestre
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
AGENT DE CALCUL	Crédit Agricole CIB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt

. Informations importantes

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Ces Titres présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.

Documentation Juridique : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 10 juillet 2026 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses suppléments (le cas échéant) (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base est disponible sur le site : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram> et sur le site de la Bourse de Luxembourg : www.luxse.com. À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.**

Disponibilité de la Documentation Juridique : Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé (disponible en page 2) avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : (<https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=055331e8-95ef-46bf-af46-2361a2e7105e>)

Conditions Définitives : (<https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR6CIBFS1445.pdf>)

Absence d'offre de contracter : Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation ou de Retraite : Le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (le « Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation ou de Retraite. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation ou de Retraite. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance ou à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Les Contrats d'Assurance-Vie ou de Capitalisation ou de Retraite sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Compatibilité d'investissement : Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique.

Restrictions générales de vente : Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux États-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des États où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Agrément / Mentions Légales : Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Avertissement sur l'Indice : Les indices STOXX sont la propriété exclusive de STOXX ("STOXX"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par STOXX, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices STOXX. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque STOXX dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement STOXX afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec STOXX sans l'autorisation écrite préalable de STOXX.



www.silex-partners.com

PARIS

GENÈVE

ZURICH

LUGANO

LUXEMBOURG

MONACO

LONDRES

SILEX Finance _ 32 rue de Monceau, 75008 PARIS _ +33 1 83 75 72 77 _ silexfi@silex-partners.com

Disclaimer

Article promotionnel. Ce document ainsi que toute information y afférente sont destinés à être distribués uniquement aux personnes concernées. Le destinataire ne doit ni modifier, ni le copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs potentiels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés.

Les sociétés de gestion mentionnées dans ce document le sont à but purement illustratif. Les instruments financiers présentés sont utilisés à titre d'exemple. SILEX ne conseille ni n'incite en aucune manière à l'investissement dans les produits financiers présentés dans ce document. © 2026 SILEX FINANCE Tous droits réservés.